

## Info-Alerte n° 2364 du 28 avril 2021



## « Mais comment peut-on se faire arnaquer de la sorte?»

Cette remarque revient régulièrement sur les commentaires de la page Facebook animée par le Réseau anti-arnaques (plus de 6 600 abonnés à ce jour).

Grâce à la lecture du florilège des méthodes douteuses révélées quotidiennement, le consommateur avisé sait le plus souvent détecter les arnaques de la consommation.

Toutefois, plusieurs éléments peuvent polluer cette lucidité :

- La surprenante créativité des escrocs qui, de plus, se complaisent à surfer sur l'actualité (finances, santé)
- Les moyens techniques mis à la disposition des escrocs; cartes bancaires rechargeables, autorisation de prélèvement SEPA, accord vocal ou accord par signature électronique, hébergeur de sites internet canadien peu regardant, société de domiciliation postale...
- Une situation de détresse financière, médicale, psychologique qui sera rapidement détectée par tout escroc.

De plus, une « double peine » peut pénaliser les victimes puisque, déjà fragilisées, elles peuvent être recontactées par l'arnaqueur qui se fera passer pour une autorité judiciaire, pour un fonds de garantie ou pour une association de consommateurs ! Plus que jamais la prévention par l'information doit constituer le moyen d'action anti-arnaques à privilégier.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)